



SOMMAIRE

	Page
<i>Point 15 de l'ordre du jour:</i> <i>Election de membres non permanents du</i> <i>Conseil de sécurité (suite)</i>	1

Président: M. Alex QUAISON-SACKY
(Ghana).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de membres non permanents du Conseil
de sécurité (suite)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Avec l'accord de l'Assemblée générale, j'ai procédé ce matin, dans mon bureau, à des consultations au sujet des candidatures de cinq Etats Membres aux quatre sièges qui seront vacants au Conseil de sécurité à partir du 1er janvier 1965. Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude à tous les membres de l'Assemblée générale pour la coopération dont ils ont fait preuve en acceptant de suivre la procédure que j'avais suggérée.
2. A la suite de ces consultations, je propose à l'Assemblée générale d'accepter sans opposition que trois des sièges vacants du Conseil de sécurité soient pourvus par les trois Etats Membres suivants: la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay.
3. En ce qui concerne la Malaisie, je rappelle l'arrangement intervenu à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, et dont j'ai parlé ce matin

[1312ème séance], selon lequel la Malaisie siégerait au Conseil de sécurité pendant un an, du 1er janvier au 31 décembre 1965. Les Pays-Bas et l'Uruguay siégeraient au Conseil du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1966.

4. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

5. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare donc la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay membres du Conseil de sécurité.

6. En ce qui concerne les candidatures de la Jordanie et du Mali, il faut que je procède à d'autres consultations afin de pouvoir faire une recommandation précise à l'Assemblée générale. Je demande donc aux délégations de bien vouloir participer à une autre série de consultations, limitée aux candidatures de la Jordanie et du Mali.

7. Si cela vous paraît acceptable, je lèverai maintenant la séance et serai à votre disposition dans mes bureaux pour procéder à ces consultations, demain matin, entre 10 h 30 et 11 h 30. Je convoquerai ensuite l'Assemblée générale à 15 heures, et j'espère être alors en mesure de proposer l'un de ces deux Etats Membres pour pourvoir le dernier siège restant vacant au Conseil de sécurité. En l'absence d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale accepte cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 45.